Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212202048-20260504-2026_05_04_05-DE

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 04 mai 2026

Date convocation : 20 avril 2026	Le quatre mai deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Guy CONNAN, Maire.**
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	**Etaient présents :** Guy CONNAN, Marie Christine BINOT, Yannick CARMIGNAC, Katia RABE, Philippe DURANTI, Marion LE FLEM, Jacques LE HONSEC, Pierre LE BARS, Murielle TATARA-VIVILLE, Mauro Giuseppe LECCACORVI, Viviane LE GOFF, Sébastien LE MINOUX, Anthony ROBINARD et Brigitte LE BAIL. **Absent :** **Excusés :** Anne LAZAREVITCH, qui donne procuration à Jacques LE HONSEC **Secrétaire de séance** : Viviane LE GOFF

2026_05_04_05 OBJET : **MAO Assurances**

Monsieur le maire expose au Conseil que dans le cadre du renouvellement des différents contrats d'assurances de la commune qui arrivent à échéance à la date du 31 décembre 2026, et compte tenu de la complexité technique et juridique afférents au domaine des assurances, il y a lieu de faire appel à un assistant de maitrise d'ouvrage (AMO) spécialisé pour accompagner la collectivité dans son choix du prestataire

Pour cela, la commune a sollicité des devis auprès de plusieurs prestataires : Protectas, ED. Consultants et Consultassur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ACCEPTE la proposition d'AMO de l'entreprise CONSULTASSUR pour un montant de 1500 euros HT

AUTORISE M. le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Viviane LE GOFF

MAIRIE DE PLOËZAL (22)